



## PROGRAMME DE FORMATION

# F81-Développer l'habitat inclusif dans vos territoires

(référence F81)

### Objectifs

---

- Comprendre l'habitat inclusif et les enjeux pour votre entité
- Découvrir les différentes étapes pour monter votre projet dans le domaine du vieillissement et du handicap
- Monter un dossier auprès de la conférence des financeurs pour financer l'animation et l'aide à la vie partagée
- Identifier les différents leviers de financement pour la partie liée à l'investissement.

### Public

---

- Bailleurs sociaux / EPL ;
- De manière élargie, ensemble des acteurs de l'habitat souhaitant développer un habitat inclusif

### Prérequis

---

Connaître le montage d'opérations d'habitat

### Méthodes et support

---

- Présentation théorique
  - Travail en ateliers
  - Réflexion sur un cas pratique réel en séance
- Un support de cours dématérialisé sera transmis à chaque participant.

### Durée

---

1,00 jour(s)

7:00 heures

### Informations complémentaires

---

#### Intervenant

**Pierre-Marie Chapon**, docteur en géographie aménagement et sociologue, est spécialiste de la question des enjeux du vieillissement de la population. Référent pour la France auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du programme "Villes amies des aînés", il a été nommé par le gouvernement membre du conseil scientifique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Enseignant à

[www.scet-formation.fr](http://www.scet-formation.fr)

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Science Po Paris et à l'Université Lyon 3, il est également conseiller auprès de la Caisse des Dépôts sur la transition démographique. Il collabore régulièrement avec les ministères notamment dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

**Organisation :**

- Contact : [halima.houari@scet.fr](mailto:halima.houari@scet.fr) ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

**Suivi et évaluation :**

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

**Accessibilité aux personnes handicapées :** SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : [formation@scet.fr](mailto:formation@scet.fr)



## Contenu

---

### **Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?**

- De la loi ASV à la loi ELAN
- Les apports du rapport Piveteau et Wolfrom
- Les conséquences de la crise sanitaire et du plan de relance
- Le forfait habitat inclusif et la Prestation d'aide à la Vie Partagée ( AVP)

### **Développer de l'habitat inclusif**

- Pourquoi développer de l'habitat inclusif ?
- Avantages et inconvénients du dispositif
- Quels publics cibler et comment vous démarquer d'autres acteurs de l'habitat ?
- Cartographier les acteurs à associer à la démarche
- Utiliser des méthodes innovantes pour évaluer les besoins futurs de votre par

### **Réaliser concrètement des opérations sur votre territoire**

- Bien choisir le foncier
- Eléments architecturaux à appréhender
- Obtenir des financements complémentaires dans le cadre de l'investissement
- Monter un projet complet en vue de la conférence des financeurs
  - Imaginer et animer le projet de Vie Sociale et Partagée
  - Associer les futurs habitants et les partenaires
  - Déposer le dossier de demande de financement de l'animation de la vie sociale
- Imaginer et animer le projet de Vie Sociale et Partagée ;
  - Associer les futurs habitants et les partenaires ;
  - Déposer le dossier de demande de financement de l'animation de la vie sociale